

L'AGENDA DE LA JEUNESSE, DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ, LA GOUVERNANCE ET LA RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ

À PROPOS DE CE DOCUMENT D'INFORMATION SUR LA RSS

Ce document d'information sur la RSS examine l'intersection entre l'agenda Jeunesse, Paix et Sécurité (JPS) et les processus de gouvernance et de réforme du secteur de la sécurité (R/GSS). Il souligne l'importance des jeunes dans les questions de paix et de sécurité, en raison de leur vulnérabilité à la violence et de leur potentiel en tant qu'agents de changement positif. Les cinq piliers de la JPS (participation, protection, prévention, partenariats, désengagement et réintégration) s'alignent sur les principes de la GSS/R. Les acteurs du secteur de la sécurité peuvent soutenir la JPS en renforçant la participation des jeunes, en améliorant les efforts de protection et de prévention, en encourageant les partenariats et en intégrant les initiatives de désengagement et de réintégration. La mise en œuvre efficace de l'agenda JPS nécessite une collaboration entre institutions de sécurité, gouvernements, société civile et organisations internationales.

CE DOCUMENT D'INFORMATION RÉPOND AUX QUESTIONS SUIVANTES :

Qu'est-ce que la jeunesse ?	2
Pourquoi les jeunes sont-ils importants pour la paix et la sécurité ?	2
Qu'est-ce que l'agenda JPS ?	3
Quel est le lien entre une bonne GSS et JPS ?	4
Pourquoi les jeunes sont-ils importants pour le secteur de la sécurité ?	5
Comment la RSS peut-elle soutenir la mise en œuvre de JPS ?	5

À PROPOS DE CETTE SÉRIE

Les documents d'information sur la RSS fournissent une introduction concise à certaines questions liées à la bonne gouvernance du secteur de la sécurité (GSS) et à la réforme du secteur de la sécurité (RSS). Cette série résume les débats actuels, définit les termes clés et révèle les tensions centrales dans ces domaines en s'appuyant sur un large éventail d'expériences internationales. Les documents d'information sur la RSS ne cherchent pas à promouvoir des modèles, politiques ou propositions spécifiques en matière de gouvernance ou de réforme, mais proposent une liste de références additionnelles offrant aux personnes intéressées la possibilité d'approfondir leurs connaissances sur chaque sujet. Ils constituent des ressources utiles pour les acteurs de la gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité qui cherchent à comprendre et à appréhender de façon critique les approches actuelles en la matière.

DCAF, le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève se consacre à l'amélioration de la sécurité des États et de leurs citoyens dans un cadre de gouvernance démocratique, d'état de droit, de respect des droits de l'homme et d'égalité des genres. Depuis sa création en 2000, le DCAF contribue à rendre la paix et le développement plus durables en aidant les États partenaires et les acteurs internationaux qui soutiennent ces États à améliorer la gouvernance de leur secteur de la sécurité grâce à des réformes inclusives et participatives. Il crée des produits de connaissances innovants, encourage les normes et les bonnes pratiques, fournit des conseils juridiques et politiques et soutient le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques du secteur de la sécurité.

Le DCAF tient à remercier

William McDermott et Taynja Abdel Baghy pour la recherche, la conceptualisation et la rédaction. Vincenza Scherrer, Floris De Klerk Wolters, Camilla Arvastson et Gabriela Manea pour la révision par les pairs et les commentaires. Aleksandra Vojvodic pour la traduction en français ; Ioan Nicolau pour l'édition en français ; et Petra Gurtner pour la mise en page et la conception.

Rédactrice de la série

Gabriela Manea

© DCAF

Les documents d'information sur la RSS sont disponibles gratuitement sur le site www.dcaf.ch

Les utilisateurs peuvent copier et distribuer ce matériel à condition de mentionner le DCAF. Usage non commercial uniquement.

Pour citer cette publication

DCAF – Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité. L'agenda de la jeunesse, de la paix et de la sécurité, la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité. Série Documents d'information sur la RSS. Genève : DCAF, 2025.

DCAF – Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève
Maison de la Paix
Chemin Eugène-Rigot 2E
CH-1202 Geneva
Switzerland

✉ info@dcaf.ch
☎ +41 22 730 94 00



www.dcaf.ch

QU'EST-CE QUE LA JEUNESSE ?

Il n'y a pas de consensus sur la définition précise de la jeunesse. La grande variété de paramètres par lesquels la jeunesse est définie à travers le monde inclut parfois des personnes aussi jeunes que 15 ans ou aussi âgées que 35 ans. Toutefois, l'agenda Jeunesse, paix et sécurité (JPS) limite le terme aux personnes âgées de 18 à 29 ans, et c'est cette définition qui est utilisée dans le présent document d'information. En d'autres termes, *les jeunes ne sont pas des enfants dans ce contexte, mais des jeunes personnes en transition vers l'âge adulte.*

Les jeunes représentent environ 20% de la population mondiale, mais tendent à représenter une part beaucoup plus importante de la population dans les pays en développement et dans ceux qui sont marqués par la fragilité et les conflits. Ceci est significatif, étant donné que les années de jeunesse sont par nature temporaires mais hautement formatrices, façonnant des perspectives individuelles qui ont un impact à grande échelle lorsqu'elles se manifestent dans la société, à la fois en temps réel et à l'avenir. Cela dit, les jeunes peuvent être unis par l'âge, mais ils ne constituent pas un monolithe et représentent un échantillon diversifié de toute population, avec des besoins et des attentes différents en matière de sécurité.

POURQUOI LES JEUNES SONT-ILS IMPORTANTS POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ ?

Le rôle et la position de la jeunesse dans les questions de paix et de sécurité ont été mis en évidence dans les années 1990, alors que l'attention se portait de plus en plus sur les conséquences des conflits sur des groupes spécifiques de la société. Si les enfants et les femmes sont manifestement touchés de manières différentes, des recherches ont également montré que les jeunes sont affectés, et impliqués, de manière disproportionnée par la violence et les conflits armés. Par exemple, les jeunes vivant dans des pays à faible revenu risquent, à un taux de 2%, d'être tués avant d'atteindre l'âge de 31 ans.

Dans les situations de conflit, la majorité des soldats, des combattants et des membres de groupes armés sont des jeunes hommes, et il s'ensuit qu'ils constituent également la majorité des victimes de la violence armée. En parallèle, les jeunes femmes représentent 10 à 30% des forces et groupes armés ; elles sont ainsi exposées à un risque accru d'abus et d'exploitation physiques et sexuels. Les jeunes sont également très vulnérables à la recrudescence de la violence dans les pays sortant d'un conflit, car ils sont généralement les plus touchés par l'insécurité sociale et économique. Des facteurs tels qu'un taux de chômage élevé, le manque d'opportunités, des dysfonctionnements familiaux, et l'exclusion sociale les rendent particulièrement vulnérables à la violence et à la criminalité.

Cela signifie que les jeunes sont souvent considérés comme les principaux auteurs de la violence politique, des troubles sociaux et de l'extrémisme violent, mais qu'ils constituent également le groupe le plus exposé à la violence, l'instabilité et au terrorisme. Cependant, les jeunes sont de puissants agents de changement positif. Génération après génération, ils ont été au centre des processus de paix et des mouvements pour le progrès social.

QU'EST-CE QUE L'AGENDA JPS ?

En 2015, les efforts de sensibilisation à l'importance de la jeunesse dans les contextes de paix et de sécurité ont mené à la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Celle-ci a établi l'agenda JPS qui pose les fondations d'une inclusion plus poussée des jeunes dans les travaux approfondis de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur la paix et la sécurité internationales. Inspiré par le succès des efforts croissants en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité (FPS), l'agenda JPS vise également à renforcer et à encourager la participation significative d'un groupe qui a été historiquement marginalisé dans les questions de paix et de sécurité.

L'agenda JPS reconnaît que les conflits affectent les jeunes de manière particulièrement néfaste en perturbant leur accès à l'éducation et aux opportunités économiques, et que cela peut compromettre la paix ainsi que la réconciliation à long terme. Il souligne également que les jeunes sont souvent représentés de manière disproportionnée dans les populations des pays touchés par un conflit, et appelle à une plus grande inclusion des jeunes dans la prévention et la résolution des conflits, ainsi que dans le soutien des efforts de maintien et de consolidation de la paix. En effet, l'agenda souligne les risques d'une inclusion inadéquate des jeunes dans ces efforts et les dangers de la radicalisation des jeunes qui conduit à l'extrémisme violent et au terrorisme. Il est important de noter qu'il introduit un cadre pour orienter le travail dans ce domaine, développé à partir de cinq piliers (voir l'encadré sur les cinq piliers de la JPS, ci-dessous).

Les travaux ultérieurs sur la JPS ont visé à trouver un équilibre plus équitable entre, d'une part, la reconnaissance, ainsi que l'atténuation, des risques que peuvent poser les jeunes dans ce contexte (« les jeunes en tant que menace ») et d'autre part, la mise à profit de l'énergie et de l'innovation que les jeunes apportent à la construction et à la promotion de la paix (« les jeunes pour la paix »). On pourrait craindre, à juste titre, que certains jeunes se radicalisent et se tournent vers la criminalité ; mais en surévaluant ce point, on risque de concevoir des solutions servant à répondre uniquement à cette éventualité, alors que la grande majorité des jeunes ne s'engagent jamais dans la voie de la criminalité ou de l'extrémisme. Par conséquent, comme le souligne l'agenda de la JPS, les contributions positives des jeunes à la paix et à la sécurité doivent être appréciées, et des efforts doivent être faits pour éliminer les barrières qui excluent et marginalisent les jeunes, notamment en améliorant l'accès à l'éducation, en protégeant et en élargissant l'espace civique, et en soutenant les opportunités économiques.

L'agenda JPS n'est pas seulement un ensemble d'ambitions élevées, mais il est destiné à susciter des changements significatifs. À cette fin, les États sont invités à prendre des engagements et à procéder à des réformes aux niveaux national et local, en élaborant des plans d'action nationaux (PAN) pour la JPS. Au niveau international, les Nations Unies

LES CINQ PILIERS DE JPS

L'agenda JPS repose sur cinq piliers, qui guident son organisation et sa mise en œuvre :

- **Participation** – La représentation et la participation des jeunes à la prise de décision à tous les niveaux devraient être renforcées, afin de mieux prévenir et résoudre les conflits. *Ce pilier constitue l'axe principal de l'agenda.*
- **Protection** – Le respect du droit international humanitaire et des droits humains devrait être souligné. Toutes les parties à un conflit armé doivent prendre les mesures nécessaires pour protéger les civils, y compris les jeunes, contre toutes les formes de violence, de même que tous les États doivent respecter et garantir les droits humains de toutes les personnes, y compris les jeunes.
- **Prévention** – La création d'un environnement inclusif et favorable permettrait de faciliter une plus grande contribution des jeunes aux efforts de consolidation de la paix, ainsi que de s'assurer qu'ils bénéficient du développement économique et social.
- **Partenariats** – La coordination entre les organes des Nations unies devrait être améliorée, et les États membres devraient soutenir davantage les efforts menés par les communautés locales et la société civile pour lutter contre l'extrémisme violent.
- **Désengagement et réintégration** – Les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) doivent prendre en compte les besoins des jeunes et leur offrir des opportunités économiques et éducatives appropriées.

se sont également engagées à renforcer leur soutien programmatique à la jeunesse, en créant de nouvelles entités au sein de leurs différentes agences, et en intégrant la jeunesse en tant que priorité dans les entités existantes. En outre, l'ONU a été mandatée pour travailler avec les organisations régionales afin de faire de même, et l'Union africaine (UA) et l'Union européenne (UE) ont ainsi développé des stratégies en matière de JPS.

QUEL EST LE LIEN ENTRE UNE BONNE GSS ET L'AGENDA JPS ?

L'agenda JPS vise premièrement à apporter des changements transformateurs qui garantiront une sécurité équitable pour tous, en particulier pour les jeunes. Cet objectif ne peut être atteint qu'en réformant la manière dont la sécurité est actuellement assurée. Les modèles de gouvernance et de réforme du secteur de la sécurité (G/RSS) fournissent un schéma directeur sur la manière d'y parvenir.

→ Pour plus d'informations sur les définitions, les concepts et les lignes directrices pratiques concernant la G/RSS, veuillez consulter les Documents d'informations sur la RSS portant sur [La gouvernance du secteur de la sécurité](#), ainsi que sur [La réforme du secteur de la sécurité](#).

L'agenda de la JPS est compatible avec de nombreux objectifs et principes de la GSS, en particulier la participation, la réactivité, l'efficacité, la responsabilité, l'État de droit et l'égalité entre les femmes et les hommes. Les objectifs de la bonne GSS se recoupent donc avec ceux de la JPS, dans plusieurs aspects importants :

- La GSS appelle à la **participation** active, équitable et inclusive de tous les groupes de la société, même les plus vulnérables et marginalisés, dans la prise de décision concernant le secteur de la sécurité et la prestation de services de sécurité. De même, l'agenda JPS fait de la participation un objectif essentiel. Pourtant, les jeunes se méfient souvent de la capacité des institutions et des dirigeants existants à répondre à leurs préoccupations. La RSS peut être un outil permettant de rendre le secteur de la sécurité plus réceptif à ces préoccupations et à d'autres, en abordant directement des questions telles que l'inclusion et la représentation à tous les niveaux de la prise de décision. Par exemple, les jeunes pourraient être impliqués dans le processus d'élaboration des plans de police de proximité, et leurs points de vue pourraient être pris en compte lors de la formulation des stratégies de sécurité nationale.
- La GSS appelle à renforcer l'**efficacité** du secteur de la sécurité, notamment en améliorant la qualité, le professionnalisme et la transparence des services de sécurité pour tous, y compris les jeunes. En d'autres termes, un secteur de la sécurité efficace est un secteur dans lequel les institutions de sécurité fournissent un niveau élevé de sécurité, sans préjudice à quelconque groupe. Étant donné que les jeunes sont disproportionnellement susceptibles d'être les victimes et les auteurs d'actes criminels, comme indiqué ci-dessus, il est clair que la sécurité n'est pas assurée de manière efficace pour les jeunes à l'heure actuelle.
- L'efficacité doit être complétée par la **responsabilité**, car c'est le moyen de maintenir un niveau élevé de sécurité. En effet, un secteur de la sécurité qui n'est pas responsable ne peut tout simplement pas être efficace. Lorsque les standards ne sont pas observés, les autorités indépendantes chargées de superviser le secteur doivent être en mesure d'imposer des sanctions, et ce de manière impartiale. C'est pourquoi les acteurs du contrôle, y compris la société civile, les parlements, ainsi que les institutions de médiation, ont un rôle important à jouer en mettant en évidence les lacunes dans la sécurité des jeunes et en poussant en faveur des changements.
- La **réactivité** d'un secteur de la sécurité détermine la mesure dans laquelle les institutions sont sensibles aux différents besoins de sécurité de toutes les parties d'une population, y compris les jeunes. Dans un secteur de la sécurité réactif, les institutions peuvent évaluer ces différents besoins tout en accomplissant leur mission selon une culture de service. Par exemple, les jeunes étant plus susceptibles d'être entraînés dans la violence que d'autres groupes de la société, un secteur de la sécurité réactif devrait agir de manière préventive, en anticipant et en atténuant les risques par l'élaboration de programmes adaptés aux besoins spécifiques des jeunes. La réactivité exige également que le secteur de la sécurité adapte ses services à différents groupes, et lorsqu'il s'agit des jeunes, le secteur devrait envisager de mieux utiliser à cette fin les outils numériques.
- L'**État de droit** est indissociable de la réactivité. En effet, lorsque des lois et politiques sont discriminatoires, l'État de droit perpétue des inégalités qui peuvent nuire aux jeunes, et c'est par une attitude de réactivité que cela peut s'observer et se corriger. Par exemple, dans de nombreux pays, l'âge minimum requis pour exercer une fonction politique limite injustement la participation politique des jeunes. Les mesures visant à améliorer et à renforcer l'État de droit devraient garantir le respect de politiques non discriminatoires, y compris en ce qui concerne l'âge. Même les lois et les politiques qui ne sont pas activement discriminatoires peuvent être remaniées pour promouvoir activement l'inclusion et la participation des jeunes, contrant ainsi de manière proactive les inégalités, par exemple en promulguant des exigences légales pour que les jeunes soient représentés dans les divers processus du secteur de la sécurité.
- L'**égalité entre les femmes et les hommes** est une question qui concerne les personnes de tous âges, car elle est au cœur de la question de savoir si les femmes, les hommes et les personnes d'autres genres ont les mêmes droits aux opportunités et aux ressources, indépendamment du genre ou du sexe avec lequel ils sont nés ou auquel ils s'identifient. Dans le contexte du secteur de la sécurité, cela signifie que toutes

les personnes, quel que soit leur âge, doivent avoir des chances égales de participer à la prestation, la gestion et le contrôle de la sécurité. En ce qui concerne la jeunesse, cela signifie que les besoins de sécurité variés des jeunes femmes, des jeunes hommes et des personnes d'autres genres sont reconnus et font l'objet de réponses adaptées. L'égalité des genres est bien un élément fondamental d'une bonne GSS, laquelle ne pourra jamais être réalisée si les droits de toutes les personnes ne sont pas respectés de manière égalitaire.

→ Pour plus d'informations sur l'égalité des sexes et la G/RSS, veuillez consulter le [Document d'information de la RSS sur l'égalité des genres et la bonne gouvernance du secteur de la sécurité](#) et le [Document d'information sur l'égalité des genres et la réforme du secteur de la sécurité](#)

POURQUOI LES JEUNES SONT-ILS IMPORTANTS POUR LE SECTEUR DE LA SÉCURITÉ ?

Dans tous les contextes, les jeunes sont étroitement liés au secteur de la sécurité, pour diverses raisons. Les jeunes ont tendance à représenter une pluralité ou une majorité du personnel du secteur de la sécurité, en particulier dans les pays où il y a une conscription militaire. En dépit de cela, les jeunes n'occupent que très rarement des postes de direction au sein des institutions de sécurité, qui maintiennent des structures de commandement hiérarchiques rigides. Par conséquent, les jeunes représentent une proportion considérable du personnel de sécurité, mais sont largement marginalisés dans les processus de prise de décision dans le secteur. En même temps, les jeunes sont plus susceptibles que d'autres groupes de la société d'interagir avec le secteur de la sécurité, que ce soit en tant qu'auteurs ou victimes de crimes – y compris d'homicides (et d'homicides commis par la police) – ou parce qu'ils ont versé un pot-de-vin à un représentant des forces de l'ordre. Dans de nombreux endroits, cela a entraîné une méfiance persistante et profondément ancrée, voire un antagonisme, entre les jeunes et les acteurs de la sécurité ; cependant, la dynamique de ces antagonismes est loin d'être simple étant donné que de nombreux acteurs de la sécurité sont eux-mêmes des jeunes.

Il convient de souligner que le taux élevé d'incarcération des jeunes, qui est bien supérieur à celui des autres tranches d'âge, n'est pas le reflet du danger inhérent à la jeunesse, mais une manifestation de l'exclusion et de la marginalisation systématiques dont les jeunes font l'objet dans les sociétés du monde entier. Cette situation est davantage complexifiée par la relation relativement hostile qui s'est développée entre les jeunes et les acteurs de la sécurité, et qui peut s'avérer très problématique. Par exemple, la violence et la criminalité perpétrées par des jeunes provoquent souvent une réaction si vigoureuse du secteur de la sécurité que cela engendre des troubles sociaux plus importants. Cela crée un cercle vicieux qui peut entraîner un usage excessif de la force par la police et, dans certains cas, des actes de terrorisme.

Il ne faut donc pas perdre de vue que les jeunes sont des agents essentiels du changement dans la société, qui introduisent régulièrement des idées nouvelles et innovantes, ainsi que de nouvelles conceptions de la sécurité. Ce changement est souvent motivé par la société civile et l'engagement politique, mais lorsque les besoins de sécurité des jeunes ne sont pas satisfaits par ces canaux, ou qu'ils ne sont pas disponibles, il existe de nombreux exemples à travers l'histoire de mouvements menés par des jeunes qui se sont formés afin d'exiger le changement, tel que l'égalité, les droits humains et droits civils, et la paix. Dans de nombreux cas, ces mouvements ont conduit à des transformations positives significatives, et cet incroyable potentiel de transformation de la jeunesse ne doit pas être négligé. Les acteurs de la sécurité devraient plutôt saisir ce potentiel et le laisser guider leur secteur en veillant à ce que les lois et les institutions s'adaptent aux besoins et aux attentes des populations qu'ils servent.

Il est évident qu'il y a des raisons et des possibilités d'améliorer les relations entre les jeunes et les acteurs de la sécurité, dans l'intérêt des uns et des autres. Un secteur de la sécurité qui assure la sécurité de tous, en particulier des jeunes, devrait être un impératif dans chaque pays. C'est pourquoi l'agenda JPS est si important. En effet, il complète la RSS dans toutes les manières mentionnées ci-dessus et fournit une plateforme mondiale de premier plan pour promouvoir et mettre en œuvre des réformes qui amélioreront de manière significative la relation entre les jeunes et le secteur de la sécurité.

COMMENT LA RSS PEUT-ELLE SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA JPS ?

La RSS peut servir non seulement de modèle pour la mise en œuvre des réformes, mais aussi soutenir cette mise en œuvre en contribuant concrètement à chacun des cinq piliers de l'agenda de la JPS :

Participation

- Comme vu précédemment, la participation est un objectif explicite de la GSS ainsi que de la JPS. Cela ne peut être dissocié du fait que, historiquement, les jeunes n'ont pas été inclus de manière adéquate dans la prestation de services. Il est également possible d'impliquer davantage les jeunes dans les processus de RSS, ce qui contribuerait à réaliser les ambitions de participation de l'agenda JPS. Cela signifie qu'il faut donner la priorité aux innovations destinées aux jeunes, tel que le développement d'outils numériques qui augmentent leur participation, et procéder à des évaluations des besoins pour s'assurer que les points de vue de cette tranche d'âge sont entendus.
- Le degré de participation des jeunes aux questions de paix et de sécurité pose très souvent les fondations d'un progrès dans les quatre autres piliers de la JPS. Autrement dit, la participation est une composante

transversale des efforts déployés pour mettre en œuvre ces piliers. Par exemple, l'implication accrue des jeunes dans les processus de DDR contribue à la fois aux piliers de la participation et du désengagement et à celui de la réintégration.

Protection

- La capacité des institutions de sécurité à assurer la sécurité et à protéger toutes les personnes, y compris les jeunes, est intrinsèquement liée à la RSS. Les efforts visant à renforcer la transparence, la responsabilité, l'État de droit, l'efficacité et la réactivité sont particulièrement essentiels pour faciliter la protection des jeunes et réaliser les aspirations de protection de l'agenda JPS.
- Le manque de responsabilité dans le secteur de la sécurité peut signifier que les institutions de sécurité échouent à protéger les jeunes. Les processus de RSS peuvent renforcer les mécanismes de contrôle du secteur de la sécurité afin de garantir que toutes les personnes, y compris les jeunes, voient leurs griefs entendus et pris en compte. Lorsque les jeunes peuvent accéder aux mécanismes de contrôle du secteur de la sécurité, ces mécanismes – tels que les institutions de médiation – sont plus efficaces pour protéger les jeunes et veiller à ce que le secteur de la sécurité réponde à leurs besoins.

Prévention

- La RSS peut transformer la manière d'aborder les questions relatives à la jeunesse, à la paix et à la sécurité, en faisant évoluer le secteur de la sécurité d'une approche réactive vers une approche préventive. En visant à faire de la sécurité un service public accessible à tous, y compris aux groupes marginalisés tels que les jeunes, la RSS contribue à prévenir les conflits violents en réduisant la « violence de l'exclusion » qui constitue un facteur déterminant de l'engagement dans la violence, en particulier pour les jeunes hommes.
- L'engagement des jeunes dans les processus de RSS est une condition préalable à des approches de la sécurité plus axées sur les personnes. En effet, ce n'est qu'en comprenant et en affrontant les causes profondes des griefs de la jeunesse que l'on peut inciter réellement les jeunes à résoudre les conflits de manière préventive par des moyens pacifiques, tels que la médiation.

Partenariats

- Le pilier des partenariats est un autre pilier transversal. Par exemple, les alliances forgées entre les entités gouvernementales et des organisations de jeunesse au sein de la société civile, visant à formuler des stratégies de prévention de la violence, contribuent à la fois aux piliers des partenariats et de la prévention. Les efforts de RSS déployés dans le cadre d'autres piliers peuvent également contribuer à renforcer les partenariats.

- L'un des objectifs de la RSS est de favoriser la coopération entre diverses institutions de sécurité, ainsi qu'entre ces dernières et les acteurs du contrôle, la société civile et le public, afin d'assurer la sécurité de l'État et la sécurité humaine pour tous. Cet objectif s'aligne parfaitement sur les ambitions du pilier *partenariats* de la JPS.
- Des points d'entrée pour les partenariats existent également aux niveaux national et local, par exemple par le biais du développement de coalitions nationales de jeunes et de Plans d'Action Nationaux pour les JPS. Les organisations régionales et internationales sont également des partenaires essentiels dans la mise en œuvre de la RSS et de la JPS.

Désengagement et réintégration

- Les processus de DDR et de RSS sont des éléments essentiels de l'aide apportée aux sociétés sortant d'un conflit qui s'efforcent de mettre fin au conflit, de parvenir à la stabilité, de consolider la paix et relancer la reprise. Il est donc impératif que les processus de DDR, qui touchent les jeunes plus que les autres tranches d'âge, soient conçus et mis en œuvre en étroite coordination avec les processus plus larges de RSS.

COMMENT LES ACTEURS SPÉCIFIQUES DE LA SÉCURITÉ PEUVENT-ILS CONTRIBUER À LA JPS ?

Institutions de sécurité et de justice :

- *Sur le plan interne* – créer un environnement de travail positif pour les jeunes en veillant à ce que les employés plus jeunes soient associés de manière significative à l'élaboration des politiques et des pratiques internes, ainsi qu'à l'engagement externe avec le public.
- *Sur le plan externe* – revoir régulièrement les politiques et procédures pour s'assurer qu'elles ne sont pas involontairement discriminatoires ou préjudiciables aux jeunes, et consulter les groupes dirigés par des jeunes pour mieux comprendre et s'adapter aux besoins des jeunes en matière de sécurité.

Les ministères de l'exécutif et du gouvernement :

- Faire preuve de leadership en promouvant le point de vue des jeunes sur les questions de sécurité.
- S'engager et diriger un effort à travers l'ensemble du gouvernement pour mettre en œuvre un Plan d'Action National (PAN) pour les JPS, y compris par le biais de réformes spécifiques du secteur de la sécurité.

Acteurs de la surveillance :

Institutions de médiation

- S'adresser activement aux jeunes, par le biais de réseaux et au sein des communautés, pour faciliter le dialogue sur les griefs des jeunes.
- Mener des enquêtes systémiques sur toutes les pratiques discriminatoires à l'égard des jeunes et proposer des recommandations correctives concrètes.

Parlements

- Vérifier les lois relatives à la sécurité afin d'identifier celles qui ont des effets néfastes sur les jeunes, telles que les limites d'âge qui restreignent la participation, et les modifier.

Société civile

- Sensibiliser le public à l'agenda JPS.
- Encourager et amplifier la voix des organisations de la société civile dirigées par des jeunes.
- Plaider en faveur de l'élaboration d'un PAN pour la JPS, avec la participation de la société civile.

Éducation et institutions académiques

- Exploiter la relation unique que les établissements et les réseaux d'enseignement entretiennent avec les jeunes, ainsi que le rôle que les établissements d'enseignement peuvent jouer dans la promotion des perspectives des jeunes.
- Revoir les politiques éducatives pour s'assurer qu'elles sont inclusives et qu'elles ne marginalisent pas les jeunes, afin d'éviter de contribuer aux griefs des jeunes.
- Établir des relations positives avec les institutions chargées de la sécurité et d'autres acteurs de la surveillance, avec lesquels des approches holistiques de l'inclusion des jeunes peuvent être développées.

Organisations internationales

- Augmenter la programmation destinée aux jeunes, notamment en créant ou en développant des structures axées sur les jeunes et dirigées par des jeunes.
- S'engager dans « l'intégration de la jeunesse » dans les entités et initiatives existantes.
- Continuer à promouvoir et à faire évoluer l'agenda de la JPS.

POUR APPROFONDIR

Sur la jeunesse, la paix et la sécurité :

- Coalition mondiale sur la jeunesse, la paix et la sécurité [Implementing the Youth, Peace and Security Agenda at Country-level: A Guide for Public Officials](#)
New York: Bureau de l'envoyé du secrétaire général des Nations unies pour la jeunesse, 2022.
- Nations unies et Académie Folke Bernadotte [Youth, Peace and Security: A Programming Handbook](#)
New York, 2021.
- Ali Altiok, Helen Berents, Irena Grizelj, et Siobhán McEvoy-Levy **Youth, Peace, and Security**
in *Routledge Handbook of Peace, Security and Development*, edited by Fen Osler Hampson, Alpaslan Özerdem, and Johathan Kent, Routledge, 2020.
- Erike Tanghøj et João Felipe Scarpelini [Youth, Peace and Security Adviser's Handbook](#)
Stockholm: Académie Folke Bernadotte, 2020.
- Albrecht Schnabel et Anara Tabyshalieva (eds.) **Escaping victimhood: Children, Youth and Post-Conflict Peacebuilding**
Nations unies, 2013.

Documents politiques sur la jeunesse, la paix et la sécurité :

- Conseil de sécurité des Nations Unies **Résolutions sur la jeunesse, la paix et la sécurité, S/RES/2250 (2015), S/RES/2419 (2018) et S/RES/2535 (2020)**
Nations unies, 9 décembre 2020, 6 juin 2018 et 14 juillet 2020.
- Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) [The Missing Peace: Independent Progress Study on Youth, Peace and Security](#)
Nations unies, New York, 2018.
- Commission de l'Union africaine [Cadre continental pour la jeunesse, la paix et la sécurité](#)
Union africaine, Addis-Abeba, 2020.
- Conseil de l'Union européenne [La stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 \(2018/C 456/01\)](#)
Union européenne, Bruxelles, 26 novembre 2018.

- Commission européenne [Plan d'action pour la jeunesse dans l'action extérieure de l'UE 2022-2027. Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil \(JOIN \(2022\) 53 final\)](#)
Union européenne, Strasbourg, 4 octobre 2022.

Plans d'action nationaux sur la jeunesse, la paix et la sécurité:

- Ministère fédéral de la jeunesse et des sports du Nigéria [Nigerian National Action Plan](#)
Abuja, septembre 2021.
- Ministère des affaires étrangères de Finlande [Youth, Peace and Security: Finland's National Action Plan 2021-2024](#)
Helsinki, 20 août 2021.

Sites web sur la jeunesse, la paix et la sécurité :

- Nations Unies [The Youth, Peace and Security Agenda](#)
- La coalition mondiale sur la jeunesse, la paix et la sécurité [Un guide pour l'engagement du GCJPS sur la plateforme Youth4Peace](#)

Sur les femmes, la paix et la sécurité :

- Marta Ghittoni, Léa Lehouck, et Megan Bastick [A Security Sector Governance Approach to Women, Peace and Security](#)
Genève: DCAF, OSCE/BIDDH, ONU Femmes, 2019.
- Megan Bastick et Daniel de Torres [Implementing the Women, Peace and Security Resolutions in Security Sector Reform \(Tool 13\)](#)
dans *Gender and Security Sector Reform Toolkit*, édité par Megan Bastick et Kristin Valasek.
Genève: DCAF, OSCE/ODIHR, UN-INSTRAW, 2010.

AUTRES RESSOURCES DU DCAF SUR LA RSS

Les publications du DCAF comprennent une large gamme de manuels et outils spécifiques permettant de guider les praticiens oeuvrant dans le domaine de la RSS et de la bonne GSS, téléchargeables gratuitement à l'adresse suivante : www.dcaf.ch

NOTRE MISSION



Aider les États à améliorer le mode de gouvernance de leur secteur de la sécurité.



Donner des conseils sur l'élaboration de mesures de gouvernance du secteur de la sécurité à la fois efficaces et viables.



Favoriser la mise en œuvre par les États de réformes participatives, valorisant la contribution de tous et intégrant la dimension de genre.

NOS ACTIONS



Fournir une expertise technique aux processus de RSS/G menés au niveau national.



Renforcer les capacités des acteurs étatiques et non étatiques.



Diffuser en libre accès des ressources et des résultats de travaux de recherche.



Promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance recommandées au niveau international.



Conseiller sur les questions juridiques et politiques liées au secteur de la sécurité.



**DCAF - Geneva Centre for
Security Sector Governance**

Maison de la Paix
Chemin Eugène-Rigot 2E
1202 Geneva
Switzerland

 **+41 22 730 94 00**

 **info@dcaf.ch**

 **@DCAF_Geneva**

www.dcaf.ch